

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé
Séance du 27/05/2020

L' an 2020 et le 27 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , hors du lieu habituel de ses séances compte tenu de la situation sanitaire ,Salle des fêtes, sous la présidence de MANSSENS Alain, Maire.

Présents : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, GIDEL Laëtitia, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DALMASSO Stéphane, DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc

Excusé ayant donné procuration : M. MONNOURY Vincent à M. MANSSENS Alain

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 18/05/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 29/05/2020

et publication ou notification

du : 29/05/2020

SOMMAIRE

réf : 2020 010 ELECTION DU MAIRE

réf : 2020 011 CREATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT

réf : 2020 012 ELECTION DES ADJOINTS

réf : 2020 013 INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

réf : 2020 014 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE

réf : 2020 015 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LIGNIERES

réf : 2020 016 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER

réf : 2020 017 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT PAYS BERRY SAINT AMANDOIS

réf : 2020 018 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE JUMELAGE LIGNIERES/DUNBAR

réf : 2020 019 DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

réf : 2020 020 DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA DEFENSE

réf : 2020 021 DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA SECURITE ROUTIERE

réf : 2020 010 ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme DROUILLET Loriane, Présidente de séance, procède à l'appel à candidature.

Après appel de son nom, chaque Conseiller a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. MANSSSENS Alain : onze (11) voix

M. MANSSSENS Alain , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et le procès-verbal est dressé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 011 CREATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de 2 postes d'adjoints.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 012 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à ,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. MANSSENS Alain, Maire, procède à l'appel à candidature.

Après appel de son nom, chaque Conseiller a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Election du Premier adjoint

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. GAILLARD Daniel : onze (11) voix

M. GAILLARD Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

- Election du Second adjoint :

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. MAGNOUX Jean-Marc : onze (11) voix

M. MAGNOUX Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et le procès-verbal est dressé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 013 INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Population totale	Maire		Adjoint	
	Taux maximal (en % de l'IBT)	Indemnité brute en euros	Taux maximal (en % de l'IBT)	Indemnité brute en euros
Moins de 500	25,50 %	991,80 €	9,90 %	385,05 €

De 500 à 999	40,30 %	1 567,43 €	10,70 %	416,17 €
De 1 000 à 3 499	51,60 %	2 006,93 €	19,80 %	770,10 €
De 3 500 à 9 999	55 %	2 139,17 €	22 %	855,67 €
De 10 000 à 19 999	65 %	2 528,11 €	27,5 %	1 069,59 €
De 20 000 à 49 999	90 %	3 500,46 €	33 %	1 283,50 €
De 50 000 à 99 999	110 %	4 278,34 €	44 %	1 711,34 €
100 000 et plus	145 %	5 639,63 €	66 %	2 567,00 €

M. le Maire expose que l'octroi des indemnités de fonction aux adjoints est obligatoirement soumis au vote du Conseil municipal.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que pour une commune de 202 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.90 % ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité et avec effet immédiat :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

1^{er} adjoint : 9.90 % de l'IBT soit 385.05 € brut

2^{ème} adjoint : 4.95 % de l'IBT soit 192.53 € brut

- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 014 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a

élu :

Titulaire : Mme GIDEL Laëtitia

Suppléant : M. MANSSENS Alain

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020 015 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LIGNIERES**

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : M. GAILLARD Daniel

Suppléant : M. MAGNOUX Jean-Marc

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 016 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : M. MAGNOUX Jean-Marc

Suppléant : M. DELPERDANGE Christian

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020 017 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT PAYS BERRY SAINT
AMANDOIS**

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : Mme AROYO Nathalie

Suppléant : Mme LAVERGNE Claudie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020 018 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE JUMELAGE
LIGNIERES/DUNBAR**

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : M. DELPERDANGE Christian

Suppléant : Mme AROYO Nathalie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 019 DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : Mme DROUILLET Loriane

Suppléant : Mme LAVERGNE Claudie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 020 DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA DEFENSE

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : M. BOYER Michel

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 021 DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal du 27 mai 2020, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans les organismes extérieurs.

Ayant entendu l'exposé de Mme ou M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu :

Titulaire : M. BOYER Michel

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

M. le Maire remercie toutes les personnes qui, pendant cette période difficile, ont participé à la vie communale par leur aide bénévole en confectionnant des masques pour la population, en aidant à la tonte et à l'entretien de la commune.

FIN DE SEANCE : 20:30

Le Maire
A. MANSSENS



